

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

-----  
Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche  
-----

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0018/2018

## Objet : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 131.1 et L 131.2,

Vu le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, et notamment ses articles L 48 et 49,

Vu les arrêtés préfectoraux N°2911 en date du 18 Août 1961 et N°1214 en date du 21 Février 1978 fixant les zones de protection prévues à l'article L 49 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Vu la demande présentée par Monsieur AUBRY Eric, Président du Club de Pétanque de Sargé sur Braye en vue de l'installation d'un débit de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie à l'occasion des concours de pétanque, organisés les :

- jeudi 10 mai 2018
- samedi 28 juillet 2018
- dimanche 12 août 2018
- samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018

au boulodrome de Sargé sur Braye,

## ARRÊTE

**Article 1** : Monsieur AUBRY Eric, Président du Club de Pétanque de Sargé sur Braye est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie à l'occasion des concours de pétanque, organisés les :

- jeudi 10 mai 2018
- samedi 28 juillet 2018
- dimanche 12 août 2018
- samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018

au boulodrome de Sargé sur Braye, situé hors du périmètre de protection.

**Article 2** : Le titulaire de la présente autorisation devra se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons et devra veiller à ce qu'aucun bruit gênant par son intensité ne vienne troubler le voisinage.

**Article 3** : Monsieur le Maire de Sargé sur Braye est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, Monsieur AUBRY Eric, Président du Club de Pétanque de Sargé sur Braye et transmis pour information à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau.

Copie certifiée conforme  
Sargé sur Braye, le 19 Avril 2018

Le Maire,  
Jean LÉGER

